

COMMUNE DE KERGLOFF
PROCÈS VEBRAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Le onze juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures zéro minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Philippe SINDE, Philippe NEDELLEC, Stéphanie CHARLOT, Pierrot BELLEGUIC, Patricia NORMANT, Sanae NEDELLEC, Hervé GUILLERM, Siméon LE BAIL, Jean-Paul HENRY, Brigitte LAVENANT, Christine CORVELLEC

Absents excusés : Corinne ROSPARS, Estelle LOIDON, Paris LAURIANE (procuration à Patrick URIEN)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2022

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de séance du 1^{er} juillet 2022**
- **Avis sur le projet de reprise des bâtiments agricoles de l'EARL CLOAREC**
- **Questions diverses**
- **Compte rendu des décisions du Maire**

Approbation du procès-verbal de séance du 1^{er} juillet 2022
--

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 1^{er} juillet 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal le 08 juillet 2022.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Avis sur le projet de reprise de bâtiment de l'EARL CLOAREC
--

L'EARL Cloarec a déposé en Préfecture des Côtes d'Armor une demande de reprise des bâtiments avicoles de l'EARL Kernevez en vue de sa transformation en bâtiments porcins pour un effectif de 1932 places d'engraissement.

La consultation du public s'est déroulée du 2 au 30 juin 2022. La commune doit émettre un avis avant le 18 juillet car quelques parcelles de la commune sont concernées par le plan d'épandage.

Après présentation du dossier de prescriptions complémentaires pour un élevage de porcs soumis à enregistrement, le conseil municipal émet un avis, à bulletin secret demandé par 11 conseillers, à la demande de reprise de bâtiments agricoles à Kernévez en Treffrin par l'EARL Cloarec, sous réserve que le périmètre de protection du captage et de l'usine d'eau potable du syndicat d'eau du Stanger soit scrupuleusement respecté et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

L'avis émis par le conseil municipal est favorable par :

- 7 voix pour,
- 1 voix contre,
- 2 abstentions,
- 2 votes blancs,
- et 1 non-participation au vote.

Demande de subvention auprès de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériel dans le cadre du zéro-phyto (questions diverses)

Dans le cadre du Zéro-phyto, Monsieur Le Maire propose d'acquérir du matériel de désherbage mécanique :

Herse joker + kit peigne + kit de désherbage mécanique : 7 472,90€ HT soit 8 967,48€ TTC

Désherbeuse mécanique AS 30 weedex 140 : 950€ HT soit 1 140€ TTC

Batterie 750 : 1 172€ HT soit 1 406,40€ TTC

Débrousailleuse Pellenc : 748€ HT soit 897,60€ TTC

Harnais : 64€ HT soit 76,80€ TTC

Cordon d'adaptation : 63€ HT soit 75,60€ TTC

Tête contre rotative : 277€ HT soit 332,40€ TTC

Bineuse cultivion : 723€ HT soit 867,60€ TTC

Le montant total de cette acquisition est de 11 469,90€ HT soit 13 763.88€ TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, **AUTORISE** le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Bretagne (40%) et de l'Agent de l'eau pour l'acquisition du matériel précité, **AUTORISE** le Maire à signer les devis **SOUS RÉSERVE** de l'accord de subvention.

Acquisition de l'application « City-All » – Lumiplan (questions diverses)

Monsieur Le Maire, informe le conseil que la société Lumiplan propose un abonnement « City All ». Cet abonnement est destiné aux habitants, il leur permettrait d'être informés des événements en lien avec la collectivité.

Les tarifs proposés sont :

Soit 15€ HT d'abonnement mensuel

Ou 25€ HT d'abonnement mensuel avec la première année gratuite

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, **APPROUVE**, l'acquisition de l'application City-All pour un montant de 15€ HT par mois.

Informations diverses :

A la rentrée de septembre un appel à des bénévoles sera effectué pour l'entretien du cimetière.

La séance est levée à 20h.

M. Pierrot BELLEGUIC, secrétaire de séance,

Le Maire, M. Patrick URIEN